

Article 1 : Organismes

Le 10K'arnag est une manifestation sportive organisée par l'association *Les Amis de Saint-Co*, association loi 1901.

Pour toute demande d'information, vous pouvez contacter l'organisation par courriel à l'adresse suivante : **contact10karnag@gmail.com**.

Article 2 : Date, horaires et circuits

La manifestation se tiendra **le samedi 18 octobre 2025 à Carnac**.

Trois épreuves sont proposées :

- **Le 10K'arnag** : course de 10 km (à partir de 13 ans).
- **La Marche 5 km** (à partir de 13 ans).
- **Le 1 km des enfants** : réservé aux enfants âgés de 9 à 12 ans inclus.

Départs et arrivées :

- Les épreuves du 10 km et du 5 km :
 - **Départ** : devant la mairie de Carnac
 - **Arrivée** : au Yacht Club de Carnac
- Le 1 km des enfants :
 - **Parcours** : sur le boulevard de la plage
 - **Arrivée** : au Yacht Club de Carnac

Le retrait des dossards se fera sur place (départ) jusqu'à une heure avant le départ de chaque épreuve.

Article 3 : Conditions d'inscription

3.1 Âge minimum

- 10 km & 5 km : ouvert aux participants **à partir de 13 ans révolus** le jour de la course.
- 1 km enfants : ouvert aux enfants **âgés de 9 à 12 ans inclus**.

3.2 Parcours Prévention Santé (PPS)

Conformément à la législation en vigueur, pour participer aux épreuves, les participants doivent fournir :

- Une attestation valide de **Parcours Prévention Santé (PPS)**.

Aucun autre document ne sera accepté.

Article 4 : Inscriptions

4.1 Modalités

Les inscriptions se font **uniquement en ligne** sur la plateforme Chrono-Course.

Aucune inscription ne sera possible sur place.

4.2 Engagement personnel

Tout engagement est personnel. Il n'est pas autorisé de céder son dossard sans l'accord de l'organisation. En cas de cession frauduleuse, l'organisation déclinera toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident.

4.3 Remboursements

Les engagements sont considérés comme fermes et définitifs. Un remplacement pourra être accepté sur demande auprès de l'organisateur avec transmission du certificat médical ou PPS du nouveau participant.

L'éventualité de remboursements liés à un motif médical ou à une assurance annulation sera précisée ultérieurement.

Article 5 : Assurance

L'organisateur souscrira une police d'assurance responsabilité civile pour couvrir l'évènement. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence.

Les autres participants sont invités à s'assurer personnellement.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de blessure, défaillance, vol ou détérioration de matériel personnel.

Article 6 : Sécurité

Un **Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS)** sera mis en place, incluant médecins, secouristes et moyens logistiques (ambulances, radios, etc.).

Des signaleurs seront positionnés sur les points sensibles du parcours.

Un numéro d'urgence sera imprimé sur chaque dossard.

Article 7 : Chronométrage

Le chronométrage sera assuré par un prestataire professionnel via des puces intégrées aux dossards.

Le port d'un dossard non conforme ou appartenant à un autre coureur entraînera la disqualification.

Article 8 : Classement et récompenses

Les classements seront établis pour les épreuves du 10 km et de la marche 5 km, avec remise de prix pour les trois premiers, hommes et femmes.

Chaque participant finisher recevra un lot souvenir.

Les résultats seront publiés sur le site de Chrono-Course le jour même.

Article 9 : Charte du coureur

Chaque participant s'engage à respecter le règlement, à faire preuve de respect envers les bénévoles, organisateurs, autres coureurs et l'environnement.

Tout comportement antisportif (triche, jet de déchets en dehors des zones prévues, etc.) pourra entraîner la disqualification.

Article 10 : Droit à l'image

En s'inscrivant, chaque participant autorise expressément les organisateurs à utiliser les images

fixes ou audiovisuelles prises lors de l'évènement à des fins de communication, sans limitation de durée.

Article 11 : Annulation – Intempéries

L'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve en cas de force majeure, sur demande des autorités ou en cas de conditions météorologiques rendant la course dangereuse.

En cas d'annulation, les frais d'inscription pourront faire l'objet d'un remboursement ou d'un report, selon les conditions qui seront précisées sur la plateforme d'inscription.